

PARTAGER LA RUE DE L'ALZETTE EST L'AFFAIRE DE NOUS TOUS

C'est une question de bon sens, de sécurité et de respect pour tous les usagers de la zone piétonne « rue de l'Alzette »

Le Code de la route prévoit les règles de comportement de tous les usagers de la route et le règlement de circulation de la Ville d'Esch prescrit entre autre la situation particulière de la rue de l'Alzette:

- La zone piétonne est a priori réservée aux piétons.
- Dans la rue de l'Alzette, l'accès est également autorisé aux cycles et vélos électriques (bridés à 25km/h) entre 18h00 et 14h00.
L'utilisation du vélo est en conséquence interdite de 14h00 à 18h00.
- Il est interdit à toute personne, âgée de plus de 13 ans, de circuler dans la rue de l'Alzette sur des dispositifs à roues fixées aux pieds ou comportant une planche servant de support pour se déplacer (skateboards, inline-skates, trottinettes).

ENCORE QUELQUES CONSEILS:

Adaptez votre vitesse

Adapter sa vitesse permet d'interagir avec les autres usagers de la route et de réagir en cas d'imprévu, et maximise ainsi la sécurité de tous.

Établir un contact visuel

Assurez-vous d'être vu des autres usagers — cyclistes, piétons, automobilistes, etc. — en établissant un contact visuel avec eux. La courtoisie et la communication, ça évite bien des altercations!

